

MAIRIE DE FAY LES NEMOURS

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2016**

Présents :	M. Christian PEUTOT, Maire Mme Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, M. Eric MOREAU et M. Jacky LEBOEUF, Adjoint Mme Peggy LINOIS-DEBUT, M. Daniel BUICHE, Mme Martine PAROISSIEN, M. Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN, Conseillers Municipaux
Pouvoirs :	De M. Jean – Paul PITET à Mme Martine PAROISSIEN
Absents :	Jean – Paul PITET
Secrétaire de séance nommée à l'unanimité :	Mme Michèle DELBARRE - CHAMPEAU

L'an 2016, le 21 mars à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FAY-LES-NEMOURS, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. PEUTOT Christian, Maire.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

Il demande l'ajout au Conseil Municipal du dossier suivant :

↳ Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine – et – Marne.

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le rajout de ce dossier à l'ordre du jour.

1. Nomination du secrétaire de séance :

M. Mme Michèle DELBARRE - CHAMPEAU s'est proposée et a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance du 23/02/2016.

3. Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif comme suit :

Résultats de l'exercice 2015 (fonctionnement + investissement) = 165 440.70 € soit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	en €	<u>INVESTISSEMENT</u>	En €
Dépenses :	259 455.12	Dépenses :	265 031.45
Recettes :	427 303.24	Recettes :	262 624.03
Résultat de l'exercice 2015 :	167 848.12	Résultat de l'exercice 2015 :	- 2 407.42
Résultat de l'ex. 2015 (Fonct. + Invest.) soit 167 848.12 € - 2 407.42 € = 165 440.70 €			
Excédent antérieur reporté 14	660 585.31	Excédent antérieur reporté 14 :	84 934.62
Intégration résultat AFR	42.60		
Part affectée à l'investissement :	0.00		
Résultat de clôture fin 2015 :	828 476.03	Résultat de clôture 2015 :	82 527.20
<i>Résultats cumulés Fin 2015 (investissement + fonctionnement) = 911 003.23 €</i>			
Résultat à Fin 2015 = 911 003.23 € - 80 500 € de RAR (reporté au BP) = 830 503.23 €			

- **Bilan de formation des élus :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bilan de formation des élus pour l'année 2015 donne lieu à débat. Il rappelle que chaque élu a le

droit d'être formé, et qu'au cours de l'année, ils sont avisés des éventuelles formations. En 2015, aucune formation payante n'a été demandée et suivie par les élus.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2015.

- ➔ Il sort de la salle et ne participe pas au vote.
- ➔ Mme Michèle DELBARRE - CHAMPEAU, Adjointe au Maire, recueille les votes.
- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif de l'année 2015 à la majorité (09 voix pour – 1 abstention celle du Maire). Les résultats sont repris au Budget Primitif de 2016.

4. Adoption du compte de Gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2015 relatif au budget principal de la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours relatif au budget principal de la commune. Il informe qu'il est identique au Compte Administratif de la commune. Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2015 du budget principal, identique au Compte Administratif communal de 2015.

5. Affectation du résultat de 2015 au Budget Primitif de l'exercice 2016 pour la Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le déficit d'investissement de 2013, d'un montant de 30 662.27 €, a été résorbé par un titre émis à l'article 1068 sur 2014.
- Que le résultat de clôture de la section investissement de l'exercice 2014 présente un excédent de 84 934.62 €.
- Que le résultat de clôture de la section investissement de l'exercice 2015 présente un montant de - 2 407.42 €, soit un résultat de clôture en 2015 de 82 527.20 €.
- Qu'il n'y a pas lieu d'affecter un résultat de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement puisqu'il n'y en a pas à fin 2015.
- Que les excédents de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget primitif communal de l'exercice 2016.
- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2015 au Budget primitif communal de l'exercice 2016, sans affecter de résultat à l'article 1068 puisqu'il n'a pas lieu d'être.

6. Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux n'ont pas été augmentés depuis 1999 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts communaux et fixe pour 2016, les taux comme suit :

☞	Taxe d'Habitation :	6,27 %
☞	Taxe Foncier Bâti :	17,20 %
☞	Taxe Foncier Non Bâti :	39,88 %

7. Subvention communale accordée au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) pour 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- ☞ Le budget de fonctionnement du CCAS a été voté en 2015 à 18 800 €.
- ☞ Le résultat de fonctionnement en 2015 s'élève à + 1 884.58 €.
- ☞ Le résultat cumulé à fin 2015 est de 5 513.27 € (1884.58 € - résultat de l'exercice 2015 + 3 628.69 € - résultat de clôture 2014).
- ☞ Le budget de fonctionnement proposé pour 2016 est de 15 000 € (avec reprise du résultat antérieur), il n'y a donc pas lieu de demander une subvention communale.
- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ne pas verser une subvention au C.C.A.S.

8. Vote du transfert d'une partie de l'excédent du budget lotissement de l'exercice 2015 au budget de la commune de l'exercice 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la commune a la possibilité de dégager avant la fin de toutes les ventes des lots du lotissement du Clos des Orchidées un montant à transférer du budget lotissement au budget général de la commune.
- Que le résultat de clôture à fin 2014 du budget du lotissement est de 110 420.04 €.
- Qu'une somme de 105 000 € (correspondant à la vente des lots n°1 et n°4) a déjà été transférée en 2015 du budget du lotissement au budget de la commune.
- Que les lots n°2 et n°5 seront vendus au prix de 135 143 € et qu'il serait souhaitable de transférer cette somme en 2016 sachant que les ventes auront lieu très prochainement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le transfert d'un montant de 135 143.00 € du budget du lotissement du Clos des Orchidées au budget principal de la commune correspondant aux ventes des lots n°2 et n°5. Les montants sont prévus dans les budgets primitifs respectifs de 2016.**

9. Subventions communales accordées aux organismes privés pour 2016

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à, la répartition des subventions ci – dessous :**

Association Loisirs Amitié	3 800 €
Association d'Histoire et d'Archéologie de FAY	250 €
Association de chasse de FAY	500 €
CLIC Soutien	100 €
Croix Rouge	200 €
Institut Curie	150 €
Le Jeu de l'hôpital de Nemours	200 €
Pays de Nemours Running trail	50 €
Les restos du cœur	300 €
U.S.N.S.P Roller skating	30 €
U.S.N.S.P. Sport Adapté	100 €
Association Sport Galop 77 – Centre équestre	200 €
Association « un clic » Club photos	50 €

- **La subvention pour l'Association Loisirs Amitié a été votée à la majorité (9 voix pour – 1 abstention celle de M. Gérard BRUN, trésorier adjoint de l'Association Loisirs Amitié, qui est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.**
- **Les autres subventions ont été votées à l'unanimité.**
- **Les montants sont prévus au budget primitif de la commune à l'article 6574 pour un montant total de 5 930 €.**

10. Vote du Budget Primitif Communal de l'année 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du débat d'orientation budgétaire du 23/02/2016, les investissements de 2016 ont été réduits dans le but d'augmenter la trésorerie sachant que le budget de fonctionnement est en suréquilibre de 738 266 €.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 pour la section de fonctionnement en suréquilibre de 738 266 € et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :**

▪ Section de Fonctionnement en suréquilibre

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	108 700.00	Chapitre 002 (*)	828 476.03
Chapitre 012	140 000.00	Chapitre 70	0.00
Chapitre 014	7 000.00	Chapitre 73	240 291.00
Chapitre 65	99 130.20	Chapitre 74	40 000.97
Chapitre 66	1 297.00	Chapitre 75	141 143.00
Chapitre 023 (*)	155 517.80		
Total :	511 645.00	Total :	1 249 911.00

▪ **Section d'Investissement en équilibre**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 001 (*)	0.00		
Chapitre 16	66 175.00	Chapitre 001 (*)	82 527.20
Chapitre 20	35 000.00	Chapitre 021 (*)	155 517.80
Chapitre 21	64 700.00	Chapitre 13	0.00
Restes à réaliser à fin 2015	80 500.00	Chapitre 10	8 330.00
Total :	246 375.00	Total :	246 375.00
Total des 2 sections Dépenses	758 020.00	Recettes	1 496 286.00

(*) **Rappels :**

Le chapitre **002** comprend le résultat de 2015 du fonctionnement, soit : 828 476.03 € sans restes à réaliser.

Le Maire rappelle que l'état des restes à réaliser établi au 31/12/2015 correspond aux factures d'investissement à payer entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du Budget Primitif 2016. Un état des restes à réaliser a été effectué pour un montant de 80 500 € au 31/12/2015 pour pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget (ce montant est repris au Compte administratif de 2015 et au budget primitif 2016).

Le chapitre **001** reprend le résultat de 2015 de l'investissement, soit : **82 527.20 €** (résultat de clôture 2014 de + 84 934.62 € et résultat de l'exercice 2015 de - 2407.42 €)

Les chapitres **021** et **023** fonctionnent ensemble. Le montant prélevé au fonctionnement dépenses sert à alimenter l'investissement recettes pour effectuer les travaux d'investissement.

11. Approbation du Compte Administratif 2015 du Lotissement du Parc

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif comme suit :

Résultats de l'exercice 2015 (fonctionnement + investissement) = - 106 971.24 € soit :

FONCTIONNEMENT	En €	INVESTISSEMENT	En €
Dépenses :	106 971.24	Dépenses :	0.00
Recettes :	0.00	Recettes :	0.00
Résultat de l'exercice 2015 :	- 106 971.24	Résultat de l'exercice 2015 :	0.00
Résultat de l'exercice 2015 (Fonct. + Invest.) soit - 106 971.24 + 0.00 = - 106 971.24 €			
Résultat de clôture 2014 :	110 420.04	Résultat de clôture 2014 :	0.00
Résultats cumulés Fin 2015 (investissement + fonctionnement) = 3 448.80 €			

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2015.

→ Il sort de la salle et ne participe pas au vote.

→ Michèle DELBARRE - CHAMPEAU, Adjointe au Maire, recueille les votes.

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif de l'année 2015 (09 voix pour – 1 abstention celle du Maire),

→ les résultats sont repris au Budget Primitif 2016.

12. Adoption du Compte de Gestion 2015 du Lotissement du Parc

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours pour le lotissement du Parc de FAY. Il rappelle que le compte de gestion est identique au Compte Administratif du lotissement du Parc de Fay.

13. Vote du Budget Primitif 2016 du Lotissement du Parc

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016 du lotissement, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

▪ **Section de Fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	0.00	Chapitre 70	193 142.20
Chapitre 65	196 591.00	Chapitre 002	3 448.80
Total :	196 591.00	Total :	196 591.00

▪ **Section d'Investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Tous les Chapitres	0.00	Tous les chapitres	0.00
Total :	0.00	Total :	0.00

Total des 2 sections	196 591.00		196 591.00
-----------------------------	-------------------	--	-------------------

14. Approbation du Compte Administratif 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif comme suit :

Résultats de l'exercice 2015 (exploitation + investissement) = 30 775.78 € soit :

EXPLOITATION	En €	INVESTISSEMENT	En €
Dépenses :	960.00	Dépenses :	0.00
Recettes :	0.00	Recettes :	0.00
Résultat de l'exercice 2015 :	- 960.00	Résultat de l'exercice 2015 :	0.00
Excédent antérieur reporté 14 :	30 775.78	Excédent antérieur reporté :	0.00
Résultat de clôture fin 2015 :	29 815.78	Résultat de clôture 2015 :	0.00
Résultats cumulés Fin 2015 (investissement + exploitation) = 29 815.78 €			

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

- Il sort de la salle et ne participe pas au vote.
- Michèle DELBARRE - CHAMPEAU, Adjointe au Maire, recueille les votes.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, adopte le Compte Administratif de l'année 2015 (09 voix pour – 1 abstention celle du Maire) du SPANC,
- Les résultats sont repris au Budget Primitif de 2016.

15. Adoption du Compte de Gestion 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours pour le SPANC.
- Il rappelle que le compte de gestion est identique au Compte Administratif du SPANC.

16. Vote du Budget Primitif 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 du SPANC, pour la section d'exploitation et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

▪ **Section d'Exploitation**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	21 166.00	Chapitre 002	29 815.78
Chapitre 65	10 000.00	Chapitre 70	1 350.22
Total :	31 166.00	Total :	31 166.00

▪ **Section d'Investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Tous les chapitres	0 €	Tous les chapitres	0 €
Total :	0 €	Total :	0 €

Total des 2 sections	31 166.00 €		31 166.00 €
-----------------------------	--------------------	--	--------------------

17. Vote de la surface de la parcelle à vendre à la Fondation Léopold Bellan pour le projet dédié aux personnes autistes dans le Parc

Le Maire informe l'assemblée que la Fondation Léopold BELLAN, suite à la réalisation par le cabinet d'architectes du schéma d'aménagement du futur centre, a besoin d'une superficie plus

importante que prévue. La construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes autistes occuperait donc les 10 387 m² initialement dédiés au projet ainsi que les lots 6 – 7 et 8 du plan de division du parc (1172 m² + 725 m² + 733 m² = 2 630 m²) soit une superficie totale de 13 017 m².

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de réserver la surface de 13 017 m² demandée par la Fondation Léopold BELLAN au vu de l'intérêt majeur que représente la viabilité du projet pour la commune.**

18. Vote du prix de vente de la parcelle dédiée aux personnes autistes située dans le Parc

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation Léopold BELLAN propose un prix de 200 000 € pour l'achat de la totalité de la parcelle au lieu des 400 000 € demandés pour une superficie de 13 017 m², soit 15 € du m² au lieu des 40 € évalués par les Domaines le 06/08/2012.

La Fondation justifie sa proposition en faisant état de la part importante des frais d'aménagement du site liés à la voirie, aux réseaux, etc...qu'elle devra supporter. Frais estimés à 250 000 €.

Le Maire, pour information, présente au Conseil Municipal l'historique des coûts engagés par la commune pour l'achat et la mise en sécurité du site en regard des différentes ventes de bâtiments et terrains réalisées depuis la première acquisition.

DEPENSES	TOTAUX EN €	RECETTES	TOTAUX EN €
2 ^{ème} Achat du Parc	230 000		
1 ^{er} Achat du Parc (stade, salle po, clos des orchidées...)	123 600		
Désamiantage	167 515	Subvention DGE	29 995
Démolition	376 740	Subvention DGE	29 995
		Vente des lots du Clos des Orchidées	
		Lot 4	71 657
		Lot 1	74 324
		Lot 5	76 221
		Lot 2	58 921
		Lot M. BOSC	150 000
		Lot M. BORREGA	138 600
		Lot SCI PEPLUM 2	3 811
		Lot M. CANAL	40 396
		Lot M. LAMOULINE	15 245
		Lot SCI BAPTISTA	30 490
TOTAUX	897 855		719 655

L'examen du tableau montre une perte de 178 200 €, perte qui serait compensée par la vente du terrain au prix de 200 000 €. Ce qui n'entraînerait aucune perte pour le budget communal.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation du prix d'achat proposé par la Fondation Léopold BELLAN de la parcelle dédiée aux autistes.

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de vendre à la Fondation Léopold BELLAN les 13 017 m² au prix de 200 000 € avec l'espoir que cet effort financier important facilite le montage du projet.**

19. Vote de principe sur l'implantation d'une ferme pédagogique dans le Parc dans le cadre du projet avec la Fondation Léopold Bellan

La Fondation Léopold BELLAN a souhaité qu'une ferme pédagogique soit proposée aux patients du Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes, comme aux personnes extérieures du centre permettant de créer un lieu social pour les patients. M. le Maire ayant rencontré Mme Laétitia BAILLY en tant que Vice – Président en charge du Tourisme à la CCPN, a repris contact avec Mme Laétitia BAILLY, ex directrice de FERMENBUL de St-Fargeau-Ponthierry, responsable de l'association ANIMA'LIENS (animations pédagogiques et médiation par l'animal) pour l'installation d'une ferme pédagogique sur 1 hectare dans la partie basse du Parc. Mme BAILLY a rédigé un dossier détaillé présentant à la fois son projet pédagogique en direction des personnes autistes, la description de son parc animalier (petits équidés, caprins, ovins, volailles, rongeurs...) ainsi que les conditions matérielles et financières dans lesquelles elle pourrait rendre son projet viable.

Si le projet global voit le jour, une convention détaillée sera établie et examinée le moment venu par le Conseil Municipal.

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de l'implantation d'une ferme pédagogique dans le Parc en lien avec l'implantation du foyer d'accueil médicalisé de la Fondation Léopold BELLAN.

20. Vote sur l'achat d'un standard téléphonique et choix du prestataire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le standard téléphonique est ancien et qu'il est défectueux.

Matériels	DFM	Orange	Paritel	Bercytel
Alcatel 8039 + 8029 +OmniPCX		+ onduleur 2106,21 € HT 153 € Ht/an de Contrat de Maintenance 0 € frais d'installation		1750€ HT 240 € HT/an de Contrat de maintenance 190 € HT de frais d'installation
Openstage 40T + 1 poste sans fil gigaset + PABX	1707€ HT 300 € Ht/an de Contrat de Maintenance			
Openstage 30T + 1 poste sans fil gigaset + PABX			2 600 € HT Contrat Maintenance 348 €Ht/an	

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité, le prestataire **ORANGE** pour l'achat d'un standard téléphonique **ALCATEL**.

21. Vote sur l'achat d'un photocopieur et choix du prestataire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que

- ↳ le photocopieur a été acheté neuf en 2007 avec contrat d'entretien.
- ↳ le coût de la copie en noir et blanc est de 0.036 € et celui de la couleur est de 0.1094 € soit pour la dernière facture un montant de 458 €/TTC (montant pour 3 mois).

Le Maire précise que le prestataire actuel ne veut pas modifier les tarifs sur un contrat ancien.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'achat d'un photocopieur avec contrat de maintenance.

Matériels	Yonne copie	Netmakers	Bercytel	DFM
SHARP MX-2614NSF WIFI Scanner 26ppm Fax to mail Carte réseau DD 320 G0		2700 euros HT Coût copies : Noir & Blanc : 0,0057€ HT Couleur: 0,057€ HT		
Kyocéra WIFI Scanner 25ppm Fax to mail Carte réseau DD 160 G0	2770 € HT NB: 0,0055€ HT Couleur : 0,055€ HT			
SHARP DX 2500 WIFI Scanner 25ppm Fax to mail Carte réseau DD 320 G0				2899 € HT Noir & Blc : 0,0055€ HT Couleur : 0,055€ HT
RICOH MP C2800 WIFI Scanner 25ppm Fax to mail Carte réseau DD 320 G0			3650€ HT NB : 0,006€ HT Couleur : 0,06€ HT	

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité, le prestataire **NETMAKERS** pour l'achat d'un photocopieur **SHARP**.

22. Vote concernant le projet de carrière privé sur le territoire de la commune

La société EQIOM, dans le cadre des travaux du « Grand Paris », ayant besoin de matériaux prospecte la région pour créer des sites d'extraction de sablons. C'est à ce titre que les responsables ont contacté M. le Maire et sont venus à sa demande présenter le projet aux membres du Conseil Municipal, le 22 février dernier.

Bien que la société EQIOM n'ait pas saisi officiellement le Conseil, le Maire, étant donné l'engagement de la commune dans la révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) souhaite que le Conseil Municipal donne un avis officiel sur l'inscription de ce projet au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

L'exploitation de sablons pour les travaux du « Grand Paris » sur notre secteur est prévue sur une parcelle de 30 hectares au lieu dit Les Longs Réages appartenant à un agriculteur fayssien dont le fils est conseiller municipal.

Vu que l'exploitation se situerait à moins de 800 mètres des premières habitations,

Vu que l'extraction dans un terrain avec présence de roches pourrait engendrer des tirs de mines en proximité des habitations avec les risques inévitables,

Vu que la durée minimale d'exploitation serait sur 30 ans,

Vu que les transports de matériaux généreraient environ 50 camions/jour avec une sortie sur la Route Départementale RD403 E,

Vu que le projet ne créerait que 2 emplois,

➔ Vu les différents points mentionnés ci-dessus et malgré l'évocation d'un possible mécénat concernant la rénovation de la toiture de l'Eglise, les Conseillers municipaux, à l'exception de M. Guillaume CHANTEREAU intéressé dans l'affaire est sorti de la salle et n'a pas participé au vote, après en avoir délibéré, vote à la majorité (9 voix contre) contre l'inscription de ce projet au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Rural).

23. Choix de l'entreprise pour l'achat d'une élagueuse

Le Maire donne la parole à M. Jacky LEBOEUF, chargé du dossier.

M. Jacky LEBOEUF expose la nécessité de s'équiper d'une élagueuse pour permettre aux employés d'élaguer en hauteur avec une seule main tout en restant en sécurité.

Il présente les offres ci – dessous :

ELAGUEUSE					
FOURNISSEUR	MARQUE	REFERENCES	LAME	PRIX HT	PRIX TTC
BSN	ECHO	CS280Tes/25	25 cm	299.25 €	359.10 €
BSN	ECHO	CS320Tes/30	30 cm	318.75 €	382.50 €
Garage DARVAULTOIS	STIHL	MS 193T	30 cm	318.75 €	382.50 €
LINOT MOTOCULTURE	ECHO	CS280Tes/25	25cm	300.00 €	360.00 €

➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité, l'élagueuse du prestataire LINOT MOTOCULTURE pour une somme de 360 €/TTC.

24. Choix de l'entreprise pour l'achat d'une tondeuse

Le Maire donne la parole à M. Jacky LEBOEUF, chargé du dossier.

M. Jacky LEBOEUF présente la nécessité de s'équiper d'une deuxième tondeuse, plus petite, car l'ancienne ne fonctionne plus et la réparation serait plus coûteuse que l'achat d'un matériel neuf.

M. Jacky LEBOEUF présente les offres ci – dessous :

CHOIX d'une TONDEUSE

FOURNISSEUR	MARQUE	REFERENCES	Largeur en coupe	MOTEUR	Puissance en Kw	Nb vitesse	Hauteur coupe	Roulem t roues	PRIX HT	PRIX TTC
BNS	WOLF	RM 46 B	46	BRIGGS	2.5	1	7	oui	624.17 €	749.00 €
BNS	WOLF	RT 46 H3	46	HONDA	2.8	1	7	oui	1 021.50 €	1 225.80 €
BNS	KAZ	LM360	53	HONDA	3.2	1	7	oui	1 260.00 €	1 512.00 €
BNS	TORO	480A	53	BRIGGS	2.8	1	4	oui	660.00 €	792.00 €
Garage DARVAULTOIS	TORO	22293	53	KAWASAK I	3.2	3	3	oui	1 530.00 €	1 837.08 €
LINOT MOTOCULTURE	TORO	480	47	TORO OHV GTS	2.8	1	4	oui	700.00 €	840.00 €

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité, la tondeuse du prestataire LINOT MOTOCULTURE pour une somme de 840 €/TTC.

25. Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public avec le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine – et – Marne

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1^{er} dans sa partie relative à l'éclairage ;

Considérant que la commune de FAY – LES – NEMOURS est adhérente au SDESM ;

Considérant que le SDESM assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

→ **Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

→ **Décide d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 – 2020). Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :**

↳ **L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.**

↳ **Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.**

↳ **Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.**

↳ **La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec ces préconisations d'amélioration.**

↳ **Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.**

→ **Les communes prendront en charge les prestations suivantes :**

↳ **Les recherches de défauts.**

↳ **Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires).**

↳ **Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne.**

↳ **Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo...).**

↳ **Les travaux de rénovation et de mise en conformité.**

↳ **Les travaux de création et d'extension.**

↳ **Le traitement des déclarations de travaux (DT – DICT).**

→ **Autorise le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune.**

→ **Dit que la compétence éclairage public reste communale.**

26. Divers :

- **Sécurité routière** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'a lieu actuellement un enfouissement de câbles. Une réunion a eu lieu le 03/02/2016 avec l'Agence Routière Territoriale. Rue des Roches : un comptage de véhicules sera opéré par l'ART ainsi qu'un relevé de vitesse. Ceux – ci détermineront les aménagements futurs. Ilôt rue de l'Eglise et Petit Bagneaux : l'ART a fait part d'un aménagement permettant de sécuriser l'endroit en réalisant un giratoire.

- **CAUE** : Rencontre avec Monsieur GRANDJEAN, architecte du CAUE 77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne) dont les objectifs et les missions sont de donner des informations, des orientations, des conseils propres à assurer

la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site. Aider à la décision. En aucun cas de se substituer au maître d'œuvre.

- ↪ Deux rencontres ont eu lieu les 2 et 18 mars derniers entre le maire et l'architecte en présence des adjoints.
- ↪ L'objet de la demande était d'avoir un regard extérieur par un architecte-conseil sur le projet de réaménagement du bâtiment actuel de la mairie en cas d'abandon du projet d'aménagement du C4.
- ↪ Après avoir visité le bâtiment, M. Grandjean a formulé quelques remarques :
 - l'aménagement des différents niveaux nécessiteront un ascenseur et des travaux importants d'isolation.
 - les greniers seraient inutilisables
 - une extension ne serait envisageable que sur le côté gauche du bâtiment entre la salle et le 32 rue grande
 - le bâtiment actuel ne pourrait sans doute pas permettre d'y ajouter des services nouveaux ou des fonctionnalités supplémentaires.
 - En moyenne en coût de rénovation et/ou extension compter 2000 € le m2.
- ↪ La deuxième rencontre a été consacrée à la visite du parc et du bâtiment C4.
- ↪ M. Grandjean a trouvé le bâtiment très intéressant et ne cache pas sa préférence pour ce projet dans la mesure où le conseil municipal souhaite développer de nouveaux services à la population. Sinon les surfaces seraient disproportionnées par rapport à l'idée d'une mairie de village. Autre remarque à propos des contraintes d'aménagement dues à la structure du bâtiment en l'état.
- ↪ Si le FAM se réalise, avec la ferme pédagogique et quelques constructions, l'ensemble formerait ainsi un nouveau cœur de village très agréable avec la proximité de la salle polyvalente, du stade et le nouveau parking. Des arguments qui ne sont pas nouveaux pour la mairie mais qui sont bien identifiés par M. Grandjean.
- ↪ M. Grandjean, muni des plans des deux bâtiments (état actuel, état projeté) va réfléchir aux conseils qu'il pourra nous fournir pour nous accompagner dans nos choix et nos décisions.
- **Chasse aux œufs de Pâques** : Le Maire rappelle que le ramassage des œufs de Pâques a lieu au stade le dimanche 27/03/2016 à 11 h (déjà signalé sur le flash infos du 07/03/2016).
- **Médiathèque (livres en liberté et point lecture)** : Le Maire donne la parole à Mme DELBARRE – CHAMPEAU, chargée du dossier. Elle informe que l'aménagement des abris bus est en cours et que les supports de communication également. Le projet de Point Lecture est inscrit au budget 2016. La MD 77 a bien reçu le dossier complet : projet, budget et demande de subventions (50% du budget Fonctionnement). Le référent de territoire de la MD77 devrait apporter ses commentaires très prochainement.
- **Ramassage de printemps avec l'association de chasse** : Le Maire fait le bilan du ramassage des déchets sur le territoire communal en collaboration avec l'association de chasse et le syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Il constate une diminution des déchets par rapport à l'an dernier.

Questions diverses : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Fait à FAY LES NEMOURS le 25/03/2016,

Le Maire,
Christian PEUTOT

